



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux psychiatriques

Question écrite n° 29838

Texte de la question

Le 27 octobre 2002 se concrétisait dans les murs de l'établissement public de santé mentale de Saint-Venant, dans le Pas-de-Calais, le centre d'accueil, véritable service intersectoriel d'admission et d'urgence. 1,15 million d'euros venaient d'être investis pour optimiser le soin et répondre à une réelle demande sociale. Or, ce bâtiment reste désespérément vide, faute d'un budget et de personnel alors qu'il est un des éléments majeurs du contrat d'objectifs et de moyens signé entre l'EPSM et l'ARH. Sachant que cet outil doit améliorer de façon sensible la qualité des soins et diminuer fortement le risque de « judiciarisation » puisque les procédures d'internement peuvent alors être confirmées ou infirmées en temps réel, M. André Flajolet demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées s'il est dans ses intentions de faire en sorte que les moyens humains et budgétaires nécessaires soient attribués à l'établissement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé attention du ministre sur le financement d'un centre d'accueil intersectoriel porté par l'EPSM Val de Lys Artois à Saint-Venant (Pas-de-Calais). Il convient de préciser que, dans le cadre de l'élaboration du volet « psychiatrie » du schéma régional d'organisation sanitaire 1999-2004, de grandes disparités quant aux moyens en personnel des différents secteurs de psychiatrie ont été mises en évidence. Aussi, en accord avec les professionnels et après avis des deux conseils départementaux en santé mentale, il a été décidé de remédier à ces écarts soit dans le cadre du développement de nouvelles activités, soit par le non-remplacement de départs en retraite. C'est dans ce contexte que le projet du centre hospitalier de Saint-Venant, inscrit au contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé avec l'agence régionale de l'hospitalisation le 18 avril 2000, a été instruit. Comme le confirme l'annexe 3-1 du COM relative à cette opération, l'établissement s'est engagé à redéployer les effectifs nécessaires à sa mise en service. Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation va prendre l'attache de l'établissement pour rappeler les engagements pris, et s'assurer de l'ouverture prochaine de ce centre d'accueil.

Données clés

Auteur : [M. André Flajolet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29838

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9340

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1676